



Direction de la  
commande publique

AB/CT/JR

N°2026-156

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 24 MARS 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

**OBJET** Contrat n°C26071 relatif à la mise en place d'une animation "Soirée jeux de société" organisée par le Centre Social Municipal "Les Noëlés" de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-3.

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal.

**CONSIDERANT** le souhait de la ville de faire appel aux services d'un prestataire pour la mise en place d'une animation « Soirée jeux de société », organisée par le Centre Social Municipal « Les Noëlés » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

**CONSIDERANT** la proposition du prestataire ANIMONS JEUX, domiciliée 8 chemin du Clos à PUISEUX-PONTOISE (95650).

**DECIDE**

**Article 1 :** d'accepter et de signer le contrat avec le prestataire ANIMONS JEUX, domiciliée 8 chemin du Clos à PUISEUX-PONTOISE (95650), pour la mise en place d'une animation « Soirée jeux de société » organisée par le Centre Social Municipal « Les Noëlés » de la ville de Soisy-sous-Montmorency, le vendredi 17 avril 2026 de 20h00 à 22h00

**Article 2 :** Le montant du contrat est de 360.00 euros T.T.C. Le règlement s'effectuera par mandat administratif, après prestation faite et à réception de chaque facture déposée sur Chorus

**Article 3 :** L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville

**Article 4** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Article 5** : la présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **24 MARS 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **24 MARS 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

**24 MARS 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

H

Accusé de réception en préfecture  
095-21950989-20260324-C26071-CC  
Date de réception préfecture : 24/03/2026